

Préserver la QUALITÉ DE VIE des personnes âgées

Aider les aînés, leur permettre de rester dans les cantons ruraux est une des raisons de notre combat pour le maintien des services publics et le développement du commerce et des services à la population en milieu rural : lignes 18, les navettes de marchés, les commerces ruraux accompagnés dans leur reprise ou leur modernisation, le soutien à la vie associative en font partie.

Pour lutter contre l'isolement des anciens en milieu rural, rien ne vaut une politique qui attire aussi les jeunes !

Rester connecté

Le Conseil général a **valorisé l'implication des retraités dans la vie associative**. Parallèlement, il invite le milieu associatif à prendre en compte le public des aînés pour adapter certaines activités (horaires, ...). Le Comité Départemental des Retraités et Personnes âgées (CODERPA) est sollicité pour donner son avis sur les politiques départementales en faveur des aînés, pour proposer et démultiplier les contacts : en région Centre, c'est dans le Cher que cet organe représentatif des aînés fonctionne le mieux.

Développer l'information, la prévention et l'aide aux familles

La première demande des familles est de savoir **où et comment trouver un soutien** quand leur conjoint ou leur parent vieillit. Le Conseil Général a soutenu l'extension du réseau d'information (CLIC) du Sud du Cher (Boischaut et Marche) qui joue un rôle précieux de prévention et d'animation sur les questions liées au vieillissement. Des ateliers ou « **cafés des aidants** » ont été ouverts à Bourges, Massay, Lignières, Nérondes, Aubigny et Saint-Amand et sont en projet à Saint-Florent, Sancerre et Vierzon pour aider et conseiller l'entourage des personnes âgées. A Vierzon, le Conseil Général, en partenariat avec un réseau de soins local, a créé le **Pôle Seniors Vierzon Sologne** qui s'attache à débloquer des situations difficiles ou pénibles liées au développement de la maladie d'Alzheimer.



Préserver l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) : un combat

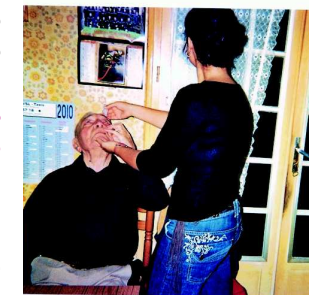


Dès 2003, le gouvernement Raffarin a défait ce que le gouvernement Jospin avait fait avec la création de l'APA. Le montant de l'aide apportée aux aînés s'est érodé d'année en année. Pour éviter une dégradation du service, le Conseil Général du Cher a mis en place un **politique originale** pour compléter cette aide tout en incitant les associations d'aide à domicile à promouvoir la formation des salariés et à améliorer les conditions de travail. Ainsi, le **service a été pour l'essentiel préservé jusqu'en 2009** pour les 3800 bénéficiaires de l'APA à domicile. S'il a fallu renoncer pour partie à cette politique en 2010, nous avons **maintenu, dans le Cher, une aide complémentaire pour les personnes les plus fragiles** (isolement et petits revenus). Alors que beaucoup d'associations en France ont été conduites à déposer le bilan, fort heureusement, cela n'a pas été le cas à ce jour dans notre département (**820 000 heures de travail**).

Il faut noter, à l'inverse, que la droite dans le Cher n'avait jamais fait le choix de faire des efforts financiers particuliers en direction des aînés : au contraire les budgets alloués aux plus de 75 ans étaient, avant la mise en œuvre de l'APA en 2002, près de deux fois plus faibles que dans des départements comparables comme l'Yonne ou le Loir et Cher (et deux fois et demi à trois fois plus faibles que dans la Nièvre et l'Allier).

Vivre chez soi ou se retrouver en sécurité dans une maison de retraite : avoir le choix près de chez soi

Pour permettre ce choix à tous, le Conseil Général a veillé à **maintenir des services accessibles dans les cantons ruraux comme en ville**. Mais tout ne dépend pas que de lui. Le Cher manque de plus en plus de médecins généralistes (et ne parlons pas de spécialistes ...), surtout en milieu rural. Des dispositifs ont été mis en place pour financer des bourses pour des étudiants en médecine contre l'engagement de s'installer dans le Cher, faciliter les stages d'internes dans notre département, améliorer les conditions d'exercice des gardes, **inciter à la création de maisons pluridisciplinaires de santé** (Avord, Mehun, en projet sur la Guerche et Sancerre).



Donner aux maisons de retraite de proximité les moyens de se rénover et de fonctionner a aussi fait partie des choix politiques du département. Face à la logique purement gestionnaire de l'Etat, **nous avons choisi de préserver des structures de taille modeste, plus humaines**. Nous leur en avons donné les moyens en adoptant une politique spécifique de soutien à l'investissement des établissements de moins de 65 lits, dont Argent, Le Châtelet, et l'établissement Antoine Moreau,

dans le quartier des Gibjoncs à Bourges, ont bénéficié. Il faudra être très vigilant, dans les prochaines années, pour éviter la destruction de ce tissu de services de proximité.

Enfin, le Conseil Général a fait le choix, contre la volonté de la droite, **d'aider au développement raisonné de Maisons d'Accueil Rural pour Personnes Agées (MARPA)** : ces toutes petites structures (20 à 25 places), permettent, dans les cantons ruraux, de proposer aux personnes âgées un logement en cœur de village, dans un environnement humain et affectif connu, à des tarifs particulièrement attractifs pour les ruraux. Lury, Blancafort et Savigny-en-Sancerre compléteront le réseau formé par Charenton (en légère extension), Saulzais et la Chapelle d'Angillon.

Limitier le développement du secteur privé à but lucratif : un choix éthique

Parce qu'il ne nous semble pas acceptable que des actionnaires s'enrichissent aux dépens des aînés, nous nous sommes fixé pour objectif de maintenir le ratio actuel entre structures publiques ou associatives d'une part (85 %) et structures privées à but lucratif d'autre part (15 %). Cela permet à toutes les personnes âgées, quel que soit leur revenu, d'accéder à l'établissement de leur choix : si leur revenu, et celui de leur famille, ne leur permet pas de payer, le Conseil Général assure le relais par le biais de l'aide sociale : c'est une obligation légale.



Ce que la loi a changé depuis 2004

- Le Conseil Général autorise et finance seul les Comités Locaux d'Information et de Coordination (CLIC), instances de coordinations des services aux personnes âgées
- Il préside (et finance) seul le Comité Départemental des Retraités et Personnes Agées (CODERPA)
- Il délibère seul sur le schéma départemental des personnes âgées ; une coordination avec la programmation de l'Etat reste toutefois indispensable (nombreux co-financements)
- Depuis 2010, la mise en place de l'Agence Régionale de Santé impose la procédure d'appel à projet pour les établissements sociaux et médico-sociaux
- La loi de 2004 sur la simplification du droit a légèrement allégé le travail des services en supprimant les commissions cantonales d'admission à l'aide sociale

2004-2010, un Département ...

SOLIDAIRE

- un rattrapage ayant demandé un effort exceptionnel pour les personnes âgées
- 234 nouvelles places dans les maisons de retraite
- 19 millions d'euros pour l'Allocation personnalisée à domicile pour 3800 bénéficiaires

D'une génération à l'autre

La compagnie Puzzle Centre a monté un spectacle entre la maternelle des Pijolins, le collègue Jean Renoir et la Maison de retraite du Val d'Auron.

Le Point Rencontre Jeunes de la Septaine rencontre des aînés ruraux pour recueillir leur témoignage sur la vie sur le canal de Berry, avant son déclassement.

Une chorale intergénérationnelle est en cours de création dans le Boischaud avec une double optique de lutte contre l'ennui des jeunes en milieu rural et d'échanges entre générations.

Des associations proposent spectacles, musique, visites, démonstrations, ... dans les maisons de retraite.

réalité témoigne de conditions de vie difficile des générations nées dans la première moitié du XXème siècle et probablement des difficultés d'accès aux soins. Ce n'est pas en retardant les départs en retraite que l'on va arranger cela !

Des métiers de pro

Travailler auprès des aînés est un métier. Pour prévenir toute forme de maltraitance, la formation et la professionnalisation en établissements, dans les familles d'accueil agréées par le Conseil Général et dans les associations sont nécessaires. Susciter des vocations fait aussi partie de nos préoccupations : car comme les médecins, kiné ou infirmières, les aides à domicile manquent parfois dans les cantons les plus ruraux. Obtenir le développement d'un pôle de formations sanitaires et sociales à Bourges en étroite relation avec la région est donc d'une grande importance.

Trop vieux dans le Cher ?

Non, pas assez !

Dans le Cher, l'espérance de vie, en particulier des femmes, reste inférieure à la moyenne nationale. Nous ne sommes donc pas trop vieux ... mais pas assez vieux ! Cette

Augmenter l'aide à l'investissement pour les établissements pour personnes âgées dépendantes

Le Conseil Général a à la fois augmenté l'aide aux travaux (passant de 16 000 à 27000 €/lit + 5 000 € pour les maisons de moins de 65 lits) et trouvé de nouveaux partenaires, en particulier la Région, pour partager l'effort financier. Ce financement atténué de près 120 € par mois l'effort financier demandé aux familles en raison des travaux.

Depuis 2004 :

- De nouveaux établissements ouverts à Antoine Moreau à Bourges et en cours d'achèvement aux terrasses de Bellevue à Saint-Doulchard
- Des reconstructions au Châtelet et à Sancoins et en cours à Lignières
- La rénovation et l'extension à Graçay, Argent, Aubigny, Sury-en-Vaux,
- La rénovation à Mehun, Vierzon -La Noue, Les Fioretti à Bourges (derrière la cathédrale)
- La transformation de foyers logement en EHPAD à Chateauneuf et Dun
- autorisations données pour l'extension d'Ambroise Croizat à Vierzon et la création d'établissements à Vierzon, Fussy et Saint-Germain-Plaimpied.

374 places sont disponibles pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer pour 234 en 2004 et 28 places en « accueil de jour ».

Les délais d'entrée en maisons de retraite qui étaient de plusieurs mois en 2004 pour les personnes très dépendantes sont maintenant de courte durée.



2004-2010, un Département ...

AMBITIEUX